

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> REUNION DE 2009**

**Séance du 26 juin 2009**

CG 09/3<sup>ème</sup>/I-06

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT  
DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

—

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2008 du SATESE, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **86 907,95 €** se décomposant comme suit :

**INVESTISSEMENT**

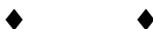
Recettes .....	48 038,81 €
Dépenses .....	35 001,35 €
<b>Excédent d'investissement .....</b>	<b>13 037,46 €</b>

**FONCTIONNEMENT**

Recettes .....	739 963,35 €
Dépenses .....	666 092,86 €
<b>Excédent de fonctionnement .....</b>	<b>73 870,49 €</b>

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2008 du SATESE, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental et d'affecter les résultats comme suit :

- l'excédent d'investissement de 13 037,46 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
- le résultat global de fonctionnement de 73 870,49 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement .



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve le compte administratif 2008 du SATESE, lequel fait apparaître un excédent de 86 907,95 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- Affecte les résultats comme suit :
  - l'excédent d'investissement de 13 037,46 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
  - le résultat global de fonctionnement de 73 870,49 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,